

*Questions orales***LA SÉCURITÉ SOCIALE**

LE DOCUMENT DE TRAVAIL DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, même si je comptais demander au premier ministre, à la suite de ses dernières observations, de diriger le chœur des députés dans l'interprétation de *Solidarity Forever*.

M. Hnatyshyn: Nous vaincrons!

M. Deans: Non! De grâce!

M. Robinson: Ma question découle d'une promesse que le ministre a faite en janvier dernier selon laquelle aucun changement ne serait apporté au système de paiement de la sécurité de la vieillesse ou du supplément de revenu garanti et que le gouvernement n'envisageait pas «pour le moment» de modifier le système des prestations pour les personnes âgées. Que s'est-il produit depuis janvier—le ministre connaissait pertinemment l'importance de la dette du gouvernement, à ce moment-là—pour que ce dernier décide d'imposer la totalité du fardeau de la réduction de cette dette à ceux qui sont le moins en mesure de la supporter, soit les personnes âgées?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, voilà que le député emploie encore une fois des mots qui ne conviennent pas. Il a parlé de la «totalité du fardeau». Or il n'en est rien. Il dénonce une partie précise du budget qu'il affirme représenter la totalité du fardeau de la dette du gouvernement. Je lui répète ce que j'ai dit à son chef, à savoir que, s'il y réfléchit, il constatera que le système n'a pas été changé. Le principe de l'universalité demeure.

M. Broadbent: Il n'a pas parlé d'universalité, il a dit «aucun changement», un point c'est tout.

M. Epp (Provencher): Il a parlé de «système» dans sa question. Les personnes ayant droit à la pension de vieillesse avant la présentation du budget y ont toujours droit, même après le dépôt de ce budget, et c'est là la question en jeu.

M. Robinson: Monsieur le Président, il s'agit de savoir pourquoi diable les personnes âgées devraient participer à la réduction de la dette alors que l'on permet aux nantis d'acheter des appartements en copropriété en Floride et à mieux rentabiliser leurs gains en capital. Voilà qui n'est pas juste. C'est dur et injuste.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Dans son document de travail, monsieur le Président, le ministre ne parle pas du tout de l'universalité. Il a dit qu'il n'y aurait pas de changement.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Robinson: Pourquoi change-t-il le régime maintenant?

● (1500)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Ce n'est pas le cas, monsieur le Président. S'il se reporte aux trois principes qui figurent tout au début de ce document de travail, il y lira l'engagement de maintenir l'universalité. C'est l'un des trois principes qui servent d'assise à ce document. Que le député s'y reporte.

Il a dit aussi que le gouvernement cherche à faire assumer uniquement aux personnes âgées le fardeau de la dette. Tout

comme je l'ai déjà dit les jours précédents au cours de la période des questions et encore aujourd'hui, ceux qui touchent plus que le revenu moyen vont devoir payer un impôt supplémentaire. En outre, l'impôt minimum doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1986. Par ailleurs, nous devons modifier radicalement l'orientation du Canada, car le déficit qui ne cessait de croître risquait de ruiner de plus en plus les programmes sociaux. La situation était intenable. Il fallait y mettre fin, et c'est la raison des changements annoncés dans le cadre du budget.

* * *

LES PÉNITENCIERS

RENOUS—L'ANNULATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ SPÉCIALE DE DÉTENTION

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. On a annoncé dernièrement que la construction d'une unité spéciale de détention à l'Établissement de l'Atlantique, situé à Renous, devait être annulée. Quelle incidence cette décision aura-t-elle sur l'emploi dans la région? Le ministre peut-il nous donner l'assurance que cette décision n'influera pas sur les effectifs futurs du pénitencier?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je puis confirmer que l'unité spéciale de détention ne sera pas construite à l'Établissement de l'Atlantique. Une analyse détaillée nous a permis de constater qu'il existe déjà trop d'installations semblables et que nous aurons un excédent de place pendant encore quelques années. Je comprends l'inquiétude du député quant à l'incidence de cette décision. Cependant, je tiens à lui assurer que cela ne changera rien au nombre d'emplois disponibles dans cet établissement, qui contribue pour beaucoup à l'emploi local.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le vendredi 7 juin 1985 sont conformes au Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES REMARQUES JUGÉES PRÉJUDICIALES ET INEXACTES

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je vous ai donné préavis ce matin de mon intention de soulever la question de privilège au sujet d'observations faites à la Chambre en mon absence il y a une semaine, le lundi 3 juin. C'est une affaire des plus sérieuses, puisqu'il s'agit de diffamation. Je veux parler des remarques faites par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Comme en témoigne la page 5322 du hansard du lundi 3 juin, il a parlé de moi et des membres de ma famille. Je tiens à vous lire le passage auquel je trouve à redire, monsieur le Président. Le voici: